

Charte des principes fondamentaux d'INDECOSA-CGT

Adopté lors de l'assemblée générale du 5 au 9 septembre 2022

Introduction

La consommation représente plus de 60 % du PIB, constituant une variable fondamentale pour notre économie. En comprendre les évolutions, c'est se donner les moyens d'agir, d'intervenir, afin de répondre aux besoins et aspirations des salariés consommateurs, et aux enjeux sociaux, climatiques et environnementaux pour inverser le cours des choses. Dans cette démarche le slogan d'*INDECOSA-Cgt* prend tout son sens : Consom'action.

Il est dans notre nature même d'appeler les salariés consommateurs à prendre leurs affaires en main de façon responsable.

Nous devons être la source de la réflexion et des propositions en direction des salariés consommateurs sur tout ce qui permet d'animer et d'organiser leurs actions.

Être cette *INDECOSA-CGT* là implique, dans l'ensemble de nos associations, du local au national, des animateurs qui organisent régulièrement des assemblées générales, mais aussi qui rendent compte, informent, appellent à de vrais débats. Ces animateurs ne doivent pas se contenter de propositions "clé en main", sans élaboration collective, et doivent faire en sorte que nos adhérent(e)s et militant(e)s décident en toute connaissance et responsabilité. En effet, la démocratie ne se conçoit pas sans l'information, la délibération et la décision. La conduite de notre association par ses adhérent(e)s et militant(e)s est essentielle. Cela nous permet d'aller de l'avant pour faire vivre cet outil indispensable à notre organisation.

INDECOSA-CGT porte une spécificité consumériste, environnementaliste et profondément humaniste.

C'est pour défendre cette vision de notre association et répondre aux enjeux auxquels nous devons faire face à court et moyen termes, que nous précisons et développons les points qui suivent.

Principes Généraux & revendications

L'association revendique et fait vivre l'ensemble des points portés dans son document de référence « INDECOSA-CGT, Pour une consommation juste, responsable et solidaire, Défense des consommateurs en France et en Europe », dans sa version la plus récente.

Ce document mis à jour est édité et distribué par l'*INDECOSA-National*, comme tenu à disposition de toutes les associations départementales qui en feraient la demande pour leurs élus et mandatés de toutes fonctions.



Élus et mandatés

Afin d'assumer les différentes activités de niveau national et régional, la participation aux instances publiques ou d'entreprises de la consommation, le Bureau National désigne et mandate des militants d'*INDECOSA-Cgt*. Ceux-ci deviennent des responsables nationaux, régionaux chargés de représenter l'association dans un lieu ou une instance précise.

Ces désignations doivent se décider en accord avec les associations départementales et sur proposition de celles-ci le cas échéant.

Ces désignations sont du ressort de l'agrément national. Elles engagent la responsabilité et la crédibilité de notre association et sont déterminantes pour porter nos valeurs dans toutes les instances concernées.

La désignation des représentants des usagers dans les instances de santé est aussi du ressort du national.

A tous les niveaux, les désignations seront prioritairement faites aux adhérents de droit (syndiqués à la CGT) et aux militants ayant effectués les formations adéquates Il doit en être de même à tous les niveaux pour les candidatures aux élections d'administrateurs représentants les locataires

INDECOSA-CGT doit permettre aux mandatés d'exercer leur(s) mission(s) dans les meilleures conditions. Elle doit les aider par les échanges, sa communication, la formation et des abonnements aux diverses publications internes ou à des revues spécialisées afin que ces mandatés puissent se former-tout au long de leur mandat.

Ces mandatés doivent s'engager à transmettre un compte rendu régulier de leur mandat au niveau National. Ils doivent à minima en faire le relais dans leur association départementale et devant leur base élective.

L'association doit veiller à ce que les mandatés participent à la vie d'INDECOSA CGT.

En ce sens, le membre du CA National est responsable de l'impulsion de l'activité de l'association du département et de la région d'où il est issu, en lien avec le ou la référent(e) de région. Par cet engagement, il devient un dirigeant à part entière de l'association nationale. Il n'est donc pas dans un mandat de responsabilité exclusive de son association d'origine mais s'engage, dans la mesure de ses disponibilités, à participer à l'activité de l'association nationale : CA, réunions de collectifs, journées d'étude.... Il représente l'association nationale et peut être mandaté pour l'être en interne comme en externe.

Le mandat n'a pas vocation à être personnel et chaque responsabilité est un bien collectif.

À partir de cette vision, toute adaptation, rotation des responsabilités, propositions ou sollicitations pour remplacement ou changement d'orientation est légitime dans la mesure où elle provient de notre association. Cela est particulièrement vrai lorsque ces mandats ne sont pas remplis correctement ou qu'ils ne correspondent pas aux orientations votées à l'Assemblée Générale correspondante au cadre où ils s'exercent.

Cela s'inscrit dans un contexte de politique des cadres efficace permettant l'émergence de nouveaux responsables, de féminiser et de rajeunir les représentants d'*INDECOSA-CGT*.



Membres fondateurs

Il est de la responsabilité des membres fondateurs d'*INDECOSA-CGT*, en particulier les Unions Départementales CGT, d'inscrire l'activité de nos associations et de leurs membres dans leur plan de travail. Cela se traduit, de façon non exclusive, par :

- Une fois par an une rencontre entre la commission exécutive de l'UD CGT et le conseil d'administration de l'association départementale;
- L'investissement d'un membre du bureau de l'UD dans le CA de l'association départementale et / ou inversement ;
- La consultation et l'avis de l'UD CGT pour la responsabilité de président.e de l'association départementale. Si, pour quelque raison que ce soit, cet accord ne devait pas intervenir et aboutissait à une situation de blocage locale, l'intervention du National pourrait être requise pour départage.

Formations

La formation est indispensable pour tous les militants d'*INDECOSA-CGT* et elle est un vecteur essentiel pour faire vivre nos orientations.

Pour atteindre de tels objectifs, *INDECOSA-CGT* met à disposition de l'ensemble de ses membres des formations généralistes, thématiques et techniques. Parmi cette offre sont proposés deux outils spécifiques :

- Une formation de type « Découverte » portant les bases des principes fondamentaux de notre association. Cette formation, organisée sur deux demi-journées ou plus, est considérée comme obligatoire (à compter de 2023) pour tous mandats représentatifs ou électifs.
- Une formation de type « Présentation » détaillant l'histoire, l'étendue, les modes d'organisation, le contexte et les enjeux de notre association. Cette formation, portant sur plusieurs jours, est requise pour être membre du CA national ou d'un bureau d'association départementale.